Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023 Affichage : 20/03/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Jean-François PERRAUD

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37 Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 10

Nombre de conseillers communautaires absents : 3

PRESENTS:

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Mmes Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES:

Laurence BEUGRAS donne pouvoir à Lionel BRUNEL Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE Damien COMBET donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET Ernest FRANCO donne pouvoir à Catherine STARON Martial GILLE donne pouvoir à Céline ROTHEA Valérie GRILLON donne pouvoir à Pierre FRESSYNET Grégory NOWAK donne pouvoir à Jérôme CROZET Audrey PLATARET donne pouvoir à Jean-François PERRAUD Claire REBOUL donne pouvoir à Josiane CHAPUS

ABSENTS:

Christiane CONSTANT Clémence DUCASTEL Daniel SERANT

Publiée le 20 mars 2023

Objet: Prorogation du programme local de l'habitat 2016-2021

Mme Gauquelin rappelle que la CCVG a prescrit l'élaboration de son 3ème PLH par délibération en date du 19 octobre 2021.

Afin de poursuivre les actions en cours liées au PLH2 (2016-2021) et de construire une nouvelle politique de l'habitat partagée, la CCVG a sollicité la Préfecture pour procéder à une prorogation du document actuellement en vigueur.

Par courrier daté du 26 janvier 2022, cette demande de prorogation a été accordée jusqu'au 13/03/2024.

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article 302-4-2,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 approuvé par la CCVG le 27 septembre 2016 (délibération n°2016-59),

Vu la délibération de la CCVG en date du 19 octobre 2021 (n°2021-79) prescrivant l'élaboration d'un nouveau PLH,

Vu l'avis favorable du Préfet en date du 26 janvier 2023 pour proroger le PLH actuel de la CCVG jusqu'au 13 mars 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des votes :

AUTORISE la Présidente à proroger le Programme Local de l'Habitat (PLH2) 2016-2021 de la CCVG qui restera ainsi exécutoire jusqu'au 13 mars 2024, dans l'attente de l'approbation du nouveau PLH,

AUTORISE la Présidente à donner toutes les suites utiles au présent dossier.

Extrait certifié conforme,